LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 27, du 8 juillet 2022

Non soumis au référendum

Décret portant approbation des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2021

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéa 1, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement général d'exécution de la Loi sur les finances de l'État et des communes, du 20 août 2014 ;

vu le rapport du Conseil d'État du 27 avril 2022,

décrète :

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'État, les comptes de l'exercice 2021, qui comprennent :

a) Le découvert au bilan au 31 décembre 2021 de 537'072'940,17 francs

b) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit : **Fr.**

Revenus d'exploitation	2'313'818'686,79
Charges d'exploitation	2'376'370'588,95
Résultat d'exploitation (1)	**-62'551'902,16**
Revenus financiers	68'703'669,34
Charges financières	21'519'178,40
Résultat financier (2)	**46'386'508,94**
Résultat opérationnel (1) + (2)	**-16'165'393,22**
Revenus extraordinaires	22'972'821,80
Charges extraordinaires	3'285'633,60
Résultat extraordinaire (3)	**19'687'188,20**
Résultat total (1) + (2) + (3)	**3'521'794,98**

c) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit : **Fr.**

Total des dépenses	109'866'355,22
Total des recettes	46'740'927,12
Investissements nets	**63'125'428,10**

d) Le tableau de flux de trésorerie et les annexes

Art. 2 Conformément à l'article 46, alinéa 5, LFinEC, le Conseil d'État reçoit décharge pour les dépassements de crédits figurant dans le chapitre 1.5 du rapport de gestion financière à hauteur de :

– Compte de résultats ..... 37'578'172
– Compte des investissements ..... 3'909'704

Art. 3 La gestion du Conseil d'État, durant l'exercice 2021, est approuvée.

Art. 4 Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

Neuchâtel, le 28 juin 2022

Au nom du Grand Conseil :

La présidente, *Le secrétaire général,*

C. CHOLLET M. LAVOYER-BOULIANNE